

**Arrêté du Maire 2024-219**  
**ARRÊTE DE DELEGATION MME CHAREYRON FLORENCE - COMPLEMENT**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu les articles L.2122.18 et L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2020-019 du 26 mai 2020 portant élection des adjoints et détermination du rang,

Vu la délibération N° 2020-020 du 26 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu les arrêtés 2020-137 et 2021-289 portant délégation de fonction et de signature à Madame Florence CHAREYRON,

Considérant qu'il y a lieu de compléter les arrêtés susmentionnés,

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter de l'entrée en vigueur de présent arrêté, délégation de fonction est donnée à Mme Florence CHAREYRON afin de déposer plainte au nom de la commune pour toutes les infractions relevant du champ de compétence de la commune.

**Article 2 :** Les autres articles arrêtés susmentionnés restent inchangés.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet de la Drôme
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Etoile sur Rhône,  
Le 29 mai 2024  
Le Maire,

Françoise CHAZAL

